

1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	20 423	20 452	0,1%	0,0%	53	46	1	99	0,00%
	30 à 39 ans	20 448	32 747	37,6%	32,6%	155	74	1	229	5,59%
	40 à 49 ans	25 648	21 126	-21,4%	-16,4%	279	126	1	405	-4,98%
	50 ans et plus	20 535	21 228	3,3%	0,0%	408	172	1	580	0,00%
employés	moins de 30 ans	18 954	32 476	41,6%	36,6%	15	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	29 011	0			3	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	26 364	0			4	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	35 004	0			2	0	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	24 812	0			3	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	27 225	29 443	7,5%	2,5%	7	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	38 908	33 366	-16,6%	-11,6%	5	4	1	9	-0,08%
	50 ans et plus	29 128	40 200	27,5%	22,5%	6	5	1	11	0,19%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	58 301	47 596	-22,5%	-17,5%	1	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	88 254	60 117	-46,8%	-41,8%	2	4	0	0	0,00%
	50 ans et plus	48 416	0			2	0	0	0	0,00%
ensemble des salariés		22 538	23 875	5,6%		1379			1333	0,72%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes.

Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

0,7 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.